Health Professions Appeal and Review Board

Health Services Appeal and Review Board

Ontario Hepatitis C Assistance Plan Review Committee

Commission d'appel et de révision des professions de santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Ontario

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Rapport annuel 2016-2017

Health Professions Appeal and Review Board

Health Services Appeal and Review Board

Ontario Hepatitis C Assistance Plan Review Committee

151 Bloor Street West, 9th floor
Toronto ON M5S 1S4

Telephone 416-327-8512
Toll free 1-866-282-2179
TTY 416-326-7TTY (889)
TTY Toll free 1-877-301-0TTY (889)
Facsimile 416-327-8524

Commission d'appel et de révision des professions de santé

Commission d'appel et de révision des services de santé

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

151, rue Bloor Ouest, 9e étage
Toronto ON M5S 1S4

Téléphone 416 327-8512
Sans frais 1 866 282-2179
ATS 416 326-7889
ATS sans frais 1 877 301-0889
Télécopieur 416 327-8524

Ontario

L'honorable Dr Eric Hoskins
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Cabinet du ministre
Édifice Hepburn, 10e étage
80, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 2C4

Le 30 juin 2017

Monsieur le Ministre,

Objet : Rapport annuel des conseils de santé

Au nom de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de la Commission d'appel et de révision des services de santé et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (les conseils de santé), j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2016-2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

Janice Vauthier, présidente des conseils de santé
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Table des matières

Table des matières 2
Message de la présidente 3
Autorisation légale et mandat 4
Commission d'appel et de révision des professions de la santé 4
Commission d'appel et de révision des services de santé 6
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C 7
Mission 8
Points saillants opérationnels 8
Amélioration de la prestation des services 8
Initiatives de modernisation 8
Recrutement de membres 9
Perfectionnement professionnel 9
Politiques des conseils 10
Recommandations de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé 10
Statistiques sur les dossiers 11
Commission d'appel et de révision des professions de la santé 11
Commission d'appel et de révision des services de santé 14
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C 16
Normes de service 18
Commission d'appel et de révision des professions de la santé 18
Commission d'appel et de révision des services de santé 18
Membres 18
Présidente et vice-présidents 19
Membres de la CARPS 19
Membres de la CARSS 21
Membres du Comité de révision pour le POAVHC 22
Personnel 22
Finances 23
Commission d'appel et de révision des professions de la santé 23
Commission d'appel et de révision des services de santé 24
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C 24

Message de la présidente

Au nom des conseils de santé (la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, la Commission d'appel et de révision des services de santé et le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C), j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2016-2017.

Les conseils de santé se sont engagés à offrir en temps opportun des services accessibles et éclairés à la population ontarienne.

Dans la mesure du possible, ils s'emploient à régler les dossiers dont ils sont saisis dans un délai d'un an. Au 31 mars 2017, par exemple, 89 % des dossiers d'examen de plaintes confiés à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé étaient en cours de traitement depuis moins d'un an.

Les parties ont la possibilité d'accéder et de participer aux services décisionnels des conseils de santé par écrit, par téléphone et en personne au bureau des conseils à Toronto ou dans d'autres grands centres de la province dans la langue officielle de leur choix. Ainsi, en 2016-2017, nous avons mené des examens et tenu des audiences dans plus d'une dizaine de villes de la province et élaboré un projet pilote sur les audiences électroniques que nous mettrons en œuvre en 2017-2018 afin de promouvoir l'accès à nos services décisionnels. Les conseils offrent aussi des voies de communication ouvertes aux personnes ayant besoin d'adaptations favorisant l'accessibilité et des services d'interprétation, le cas échéant.

Dans le but de renseigner le public et les parties au sujet des services décisionnels des conseils de santé, nous avons entrepris, en 2016-2017, un examen du contenu de nos sites Web pour vérifier qu'ils sont à jour et fournissent l'information nécessaire. En 2017-2018, nous préparerons et effectuerons un remaniement de ces sites, à commencer par celui de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de manière à ce que la navigation et le contenu y soient simples et clairs, et à ce qu'ils favorisent l'accessibilité.

Les conseils de santé bénéficient du soutien d'un personnel et de membres compétents et professionnels, qui ont à cœur de maintenir l'excellence des services que nous offrons aux Ontariens. Je remercie ces personnes de leur soutien et je me réjouis à l'idée de travailler à leurs côtés en 2017-2018 pour continuer de promouvoir l'excellence de nos services.

Janice Vauthier

Janice Vauthier, présidente des conseils de santé
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Autorisation légale et mandat

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Créée en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*, la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS) est un tribunal décisionnel autonome qui supervise les professions de la santé réglementées de l'Ontario.

La CARPS fonctionne comme un tribunal décisionnel et réglementaire quasi judiciaire. Son domaine de compétence vise les activités de réglementation des 27 ordres qui régissent les 29 professions réglementées suivantes en santé humaine et vétérinaire :

- Audiologie
- Acupuncture
- Podologie
- Chiropratique
- Hygiène dentaire
- Technologie dentaire
- Dentisterie
- Denturologie
- Diététique
- Homéopathie
- Kinésiologie
- Massothérapie
- Technologie de laboratoire médical
- Technologie de radiation médicale
- Médecine
- Profession de sage-femme
- Naturopathie
- Soins infirmiers
- Ergothérapie
- Profession d'opticien
- Optométrie
- Pharmacologie
- Physiothérapie
- Psychologie
- Psychothérapie
- Thérapie respiratoire
- Orthophonie
- Médecine traditionnelle chinoise
- Médecine vétérinaire

La CARPS fonctionne également comme un tribunal décisionnel et réglementaire quasi judiciaire en ce qui concerne les décisions rendues par les comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaires, ainsi que les décisions relatives aux droits d'exercice rendues par les conseils d'administration des hôpitaux publics de l'Ontario.

La majeure partie du travail effectué par la CARPS porte sur les appels des décisions rendues par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) des ordres régissant les professions autoréglementées de l'Ontario en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario sous le régime de la *Loi sur les vétérinaires* (« examens des plaintes »). En application de ces lois, la CARPS est autorisée à :

- confirmer ou annuler, en totalité ou en partie, les décisions du comité;
- soumettre des recommandations au comité;
- demander au comité de prendre d'autres mesures.

Le travail de la CARPS concerne aussi les appels liés aux demandes d'inscription de professionnels qui ont été refusées ou restreintes par le comité d'inscription des ordres, de même que l'agrément des cabinets de vétérinaires et des établissements pharmaceutiques. En application de ces lois, la CARPS est autorisée à :

- confirmer les ordonnances ou les décisions proposées par le comité d'inscription;
- demander à l'ordre de délivrer un certificat d'inscription ou un permis d'exercer au demandeur, s'il réussit les examens ou suit la formation exigés par le comité d'inscription;
- demander à l'ordre de délivrer au demandeur un certificat d'inscription ou un permis d'exercer, assorti des conditions ou des restrictions qu'elle juge appropriées, si le demandeur est admissible à l'inscription et si le comité d'inscription a exercé ses pouvoirs de manière inappropriée;
- renvoyer l'affaire au comité d'inscription, avec les recommandations utiles.

De plus, la CARPS entend les appels des décisions portant sur les droits d'exercice des conseils des hôpitaux publics. En application de la *Loi sur les hôpitaux publics*, la CARPS est autorisée à :

- confirmer la décision;
- amener le conseil hospitalier, la personne ou l'organisme à l'origine d'une décision à prendre les mesures qu'elle dicte;
- substituer son opinion à celle du conseil hospitalier, de la personne ou de l'organisme à l'origine de la décision.

La CARPS peut en outre mener une enquête ou prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition d'une loi ou d'un règlement.

On trouvera la liste des lois en vertu desquelles la CARPS est habilitée à entendre les appels ou à procéder à des examens sur le site www.hparb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois et pouvant avoir une incidence sur les instances de la CARPS sont consultables sur le site www.ontario.ca/fr/lois.

Commission d'appel et de révision des services de santé

La Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS) est un tribunal décisionnel autonome créé en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*. Ce tribunal quasi judiciaire entend les décisions relatives à des différends qui découlent des 12 lois suivantes en matière de santé et rend des décisions à cet égard :

- *Loi sur les ambulances;*
- *Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé;*
- *Loi sur la protection contre les rayons X;*
- *Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé;*
- *Loi sur l'assurance-santé;*
- *Loi sur la protection et la promotion de la santé;*
- *Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires;*
- *Loi sur l'immunisation des élèves;*
- *Loi sur les établissements de santé autonomes;*
- *Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement;*
- *Loi sur les foyers de soins de longue durée;*
- *Loi sur les hôpitaux privés.*

Les pouvoirs détenus par la CARSS ne sont pas les mêmes pour les 12 lois en vertu desquelles elle accomplit un mandat d'appel ou d'examen. La majeure partie de son travail relève de la *Loi sur l'assurance-santé* et vise des appels où :

- une personne a droit à des services assurés en vertu du Régime d'assurance-santé de l'Ontario (OHIP), mais a été informée par le directeur général du Régime que le Régime ne couvre pas les services de santé visés dans sa demande de remboursement (appel d'un « assuré »), par exemple dans le cas d'un assuré ayant reçu un traitement à l'extérieur du pays;
- une personne est informée par le directeur général du Régime qu'elle n'a pas droit à des services assurés en vertu du Régime (demande au titre de l'« admissibilité »).

En application de la *Loi sur l'assurance-santé*, la CARSS est autorisée à :

- confirmer ou infirmer la décision;
- amener le directeur général à prendre des mesures qu'elle considère comme essentielles;
- substituer son opinion à celle du directeur général.

Le travail de la CARSS peut aussi englober, par exemple, des appels concernant :

- les décisions d'organismes approuvés en vertu de la *Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires* concernant l'admissibilité à des services communautaires et le montant de ces services;
- des ordonnances du médecin hygiéniste ou des inspecteurs de la santé publique rendues en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*;
- des ordonnances et décisions du directeur rendues en vertu de la *Loi sur les foyers de soins de longue durée*;

- des décisions du directeur en ce qui a trait à la délivrance de permis aux établissements de santé autonomes en vertu de la *Loi sur les établissements de santé autonomes*.

La CARSS n'est pas habilitée à mener d'enquête ni à prendre de décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition d'une loi ou d'un règlement. Cependant, les tribunaux ont précisé que la CARSS doit appliquer les « valeurs de la Charte »[1] dans l'interprétation des dispositions législatives.

Les règlements pris en application de ces lois et pouvant avoir une incidence sur les instances de la CARSS sont consultables sur le site www.ontario.ca/fr/lois.

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Le Conseil de gestion du gouvernement a créé le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (POAVHC) le 1er mars 1999. Le Comité de révision est un tribunal administratif autonome qui fonctionne sans lien de dépendance avec le Ministère et le Bureau du POAVHC. Ce Comité, dont les membres sont nommés par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, examine les décisions de l'évaluateur du POAVHC concernant l'admissibilité aux indemnités du Programme.

Les citoyens peuvent faire appel au POAVHC afin d'obtenir une aide financière si, avant le 1er janvier 1986 ou entre le 2 juillet 1990 et le 28 septembre 1998 :

- ils ont contracté le virus de l'hépatite C (VHC) par l'intermédiaire du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils ont contracté l'infection à VHC de leur conjoint ou conjointe, de leur partenaire ou de leur mère, qui a contracté le VHC par l'intermédiaire du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils représentent la succession d'une personne qui avait contracté le VHC par l'intermédiaire du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario, au cours de la période visée par le Programme ontarien.

Les personnes qui ont demandé l'aide du Programme et qui ne sont pas satisfaites de la décision du Bureau du Programme peuvent faire appel au Comité de révision pour faire examiner cette décision. Celui-ci examine la demande initiale et la décision du Bureau du Programme, puis détermine si le demandeur a droit à l'indemnité précisée dans le cadre du Programme. Le Comité de révision peut confirmer ou infirmer la décision initiale prise par l'évaluateur du POAVHC. Les délibérations se déroulent à huis clos et les décisions sont confidentielles.

---

[1] *E. H. c. Directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario 2012 ONSC (CanLII 5106).*

Pour obtenir un complément d'information sur le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C, consultez le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à www.health.gov.on.ca/fr/.

Mission

Les conseils de santé s'engagent à fournir des services de très grande qualité au public et à être un partenaire important dans la prestation de soins de santé en Ontario pour tous les intéressés.

Points saillants opérationnels

Amélioration de la prestation des services

Les conseils de santé continuent de travailler à l'amélioration de la prestation des services fournis au public et aux parties comparaissant devant eux. En 2016-2017, ils ont entrepris l'examen du contenu de leurs sites Web, www.hparb.on.ca et www.hsarb.on.ca, dans le but de s'assurer qu'ils sont à jour et fournissent l'information nécessaire. En 2017-2018, les conseils de santé prépareront et effectueront un remaniement de ces sites, à commencer par celui de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de manière à ce que la navigation et le contenu y soient simples et clairs, et à ce qu'ils favorisent l'accessibilité.

Également en 2016-2017, les conseils ont commencé à mettre à jour les modèles utilisés, depuis l'accusé de réception d'une demande d'examen ou d'appel jusqu'au dépôt de la décision d'un conseil. Comme pour la mise à jour des sites Web, cette tâche vise à simplifier et à clarifier les communications des conseils de santé. Le travail porte d'abord sur les modèles utilisés pour l'examen des plaintes, qui représentent la majeure partie des instances dont sont saisis les conseils, et se poursuivra en 2017-2018.

L'examen des méthodes du Secrétariat des conseils de santé, qui appuie les conseils de santé en matière de gestion des cas et d'administration, constitue une autre initiative commencée en 2016-2017. Cet examen entrepris par le Bureau de l'innovation organisationnelle du ministère de la Santé et des Soins de longue durée permettra d'émettre des recommandations visant à moderniser au besoin les méthodes du Secrétariat afin de renforcer la protection des renseignements médicaux personnels.

Initiatives de modernisation

Les conseils de santé continuent d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives pour moderniser leurs opérations. En 2016-2017, ils ont mis sur pied un projet pilote visant à convertir sous forme électronique tous les dossiers dont la CARPS est saisie, à commencer par les dossiers relatifs aux inscriptions. Les fichiers électroniques améliorent l'efficacité et constituent une initiative « verte » pour les conseils de santé. Si le projet pilote connaît du succès, il est prévu que tous les dossiers de la CARPS, de la CARSS et du POAVHC seront

convertis sous forme électronique.

En 2016-2017, les conseils de santé ont aussi créé et commencé à tester une application de timbre électronique pour les pièces à conviction aux fins des audiences tenues en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*. Cette application permet à un membre de marquer les pièces dans un fichier électronique pendant l'audience et de produire une liste des pièces à la fin de l'audience. L'application s'inscrit dans le cadre de l'initiative des conseils de santé pour rendre les dossiers entièrement électroniques.

Outre les dossiers électroniques et l'application du timbre électronique pour les pièces à conviction, les conseils de santé ont conçu un projet pilote sur les audiences électroniques. Dans le cadre de ce projet, les parties et les témoins participeront à une audience en utilisant Adobe Connect pour la vidéo et la technologie de téléconférence pour l'audio. L'emploi de systèmes différents pour la vidéo et l'audio contribuera à protéger les renseignements médicaux personnels. Les conseils de santé prévoient mettre en œuvre ce projet pilote en 2017-2018 dans le traitement de certains dossiers relatifs à la *Loi sur l'assurance-santé* lorsque les circonstances s'y prêteront et que l'audience électronique pourra favoriser un meilleur accès aux conseils de santé pour les parties, les témoins et les experts. Le projet pourra par exemple être utile lorsque les parties, les témoins et les experts se trouveront à différents endroits de la province.

Recrutement de membres

En 2016-2017, cinq nouveaux membres à temps partiel ont été désignés par nomination conjointe à la CARPS et à la CARSS, et représentent la diversité linguistique, culturelle et géographique de notre province. Le recrutement demeurera une importante priorité pour les conseils de santé étant donné que certains membres atteindront la durée maximale de leur mandat de dix ans, conformément à la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*.

Pour promouvoir l'intégration de nouveaux membres en 2016-2017, les conseils de santé ont notamment jumelé les nouveaux membres à des mentors faisant partie de la vice-présidence et leur ont fourni une formation exhaustive concernant le travail des conseils de santé et les obligations éthiques des membres.

Perfectionnement professionnel

En 2016-2017, les conseils de santé ont de nouveau organisé, à l'intention de tous les membres, des activités de formation de deux jours au printemps et à l'automne, en y invitant des conférenciers intéressants et dynamiques, comme Christine Elliott, ombudsman des patients en Ontario. Ces activités donnent aux membres la possibilité de se renseigner sur des sujets qui touchent les conseils et de discuter d'initiatives visant à améliorer la prestation des services au public et aux parties qui comparaissent devant les conseils.

Les activités de formation destinées à tous les membres en 2016-2017 ont notamment porté sur les moyens de déceler et d'éliminer les préjugés cachés pendant l'audience, sur l'aide médicale à mourir et ses répercussions sur les professions de la santé, et sur l'amélioration

de l'accès pour les personnes handicapées. De plus, de petits groupes de discussion ont été formés pendant l'activité de formation de l'automne afin de reconnaître les points forts, les points faibles, les possibilités et les menaces pour les conseils de santé. La présidente a également profité des deux activités de formation pour rappeler aux membres leurs obligations en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

En novembre 2016, dix membres des conseils de santé ont assisté à la conférence annuelle de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR) à Toronto. La SOAR a pour mission de promouvoir la justice administrative grâce à l'éducation, à la défense des droits et à l'innovation.

Politiques des conseils

En 2016-2017, les conseils de santé ont élaboré et mis en œuvre une nouvelle directive de pratique en matière de conduite et de communications. Cette directive énonce les attentes des conseils, notamment que toutes les personnes qui participent aux instances devant la Commission ou qui communiquent avec celle-ci doivent agir en toute bonne foi et de façon courtoise et respectueuse envers le tribunal, ses membres, le personnel, ainsi que les autres participants aux instances. La directive de pratique indique également que la Commission peut rendre des ordonnances ou donner des directives dans ses instances de manière à ce que les participants se conduisent d'une façon courtoise et respectueuse, et qu'ils évitent d'avoir une conduite pouvant donner lieu à un abus de procédures.

La directive de pratique sur la conduite et les communications est accessible sur les sites Web de la CARPS (www.hparb.on.ca) et de la CARSS (www.hsarb.on.ca).

Recommandations de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Pour s'acquitter de son mandat visant l'intérêt du public, la CARPS est habilitée à formuler des recommandations lors des décisions relatives aux plaintes et aux inscriptions, et à les présenter au CEPR et au comité d'inscription des ordres régissant les professions de la santé réglementées[2] ainsi qu'au comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario[3]. Les recommandations précisent les préoccupations entourant les processus ou les politiques des ordres. Généralement, la CARPS estime que les ordres donnent suite aux changements recommandés.

Certaines décisions rendues par la CARPS au cours du dernier exercice sont décrites ci-après et montrent le type de recommandation qui peut accompagner ses décisions.

[2] Paragraphe 35(1) du *Code des professions de la santé*, Annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, Lois de l'Ontario 1991, chap. 18.
[3] Paragraphe 27(1) de la *Loi sur les vétérinaires*, Lois refondues de l'Ontario 1990, chap. V.3.

Les décisions intégrales de la Commission sont consultables sur le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Numéro de dossier	Recommandation de la Commission
15-RRV-0678	En ce qui concerne le renvoi d'une demande d'inscription au comité en vertu de l'article 15 du *Code des professions de la santé*, la Commission recommande à l'ordre d'aviser l'auteur d'une demande de son droit de présenter des observations par écrit au comité.
15-CRV-0680	La Commission recommande au comité de vérifier que les sommaires publiés ne contiennent pas d'erreurs ayant été corrigées lors du processus de traitement de la plainte. S'il se révèle nécessaire d'énoncer de nouveau des renseignements erronés, il faut veiller à contextualiser correctement l'information.
15-CRV-0591	La Commission recommande au comité d'informer ses membres qu'en vertu des dispositions du paragraphe 35(2) du *Règlement de l'Ontario 1094* pris en application de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*, ils ne doivent remplir et signer un certificat de décès qu'après le décès du patient.
16-CRV-0092	La Commission recommande à l'ordre de veiller à respecter les dispositions de son règlement administratif (y compris toute notation sur les actes publics lorsqu'une décision a été portée en appel devant la Commission) concernant l'affichage de renseignements relatifs à des décisions dans les actes publics.
16-CRV-0040	La Commission recommande à l'ordre d'élaborer et de promulguer une politique concernant les activités des médecins dans les instances qui comportent pour eux un intérêt personnel, conformément aux observations et aux conclusions du comité dans cette instance.

Statistiques sur les dossiers

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

La CARPS a reçu 852 nouvelles demandes d'examen ou d'appel en 2016-2017. Le nombre de demandes d'examen ou d'appel n'a pas cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années, tout comme le nombre de conférences préparatoires tenues, d'affaires entendues et de décisions rendues par la CARPS.

La plupart des activités de la CARPS portent toujours sur l'examen des décisions rendues par les comités des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) des ordres qui régissent les professions de la santé autoréglementées de l'Ontario, avec 714 nouvelles demandes d'examen de plainte en 2016-2017. En outre, la plupart de ces demandes portent toujours sur

les décisions rendues par l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario, 68 % des demandes en 2016-2017 étant liées à cet ordre. Enfin, la plupart des demandes (67,5 %) adressées à la CARPS concernant les dossiers d'inscription visent les décisions rendues par le Comité d'inscription de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.

En 2016-2017, dans 90 % de ses décisions concernant des examens de plaintes, la CARPS a confirmé les décisions des comités des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) des ordres qui régissent les professions de la santé, et elle a infirmé les décisions des comités dans 10 % des cas. En ce qui a trait aux décisions concernant des inscriptions en 2016-2017, la CARPS a confirmé 81 % des décisions rendues par les comités d'inscription des ordres qui régissent les professions de la santé et a rejeté 19 % des décisions des comités.

Tableau 1 : Sommaire des activités

	2012-2013	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**
Demandes d'examen, d'audience ou d'appel	694	769	786	840	852
Conférences préparatoires tenues	731	738	762	728	759
Cas entendus	486	418	500	614	662
Dossiers ayant fait l'objet d'un règlement[4]	261	227	176	332	276
Décisions rendues	459	426	484	567	678

Tableau 2 : Sommaire des demandes d'examen, d'audience ou d'appel selon le type de dossier

Type d'examen ou d'appel	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**
Examen de plainte	586	587	628	664	714
Inscription et agrément	90	134	131	173	119
Loi sur les hôpitaux publics	6	3	4	0	8
Autre[5]	12	45	23	3	11
Total	**694**	**769**	**786**	**840**	**852**

[4] Comprend les cas qui ont été retirés (p. ex., résolus après une conférence préparatoire), les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles ou rejetées, les dossiers clos faute de temps ou hors compétence, et les résolutions administratives.

[5] Comprend les demandes fondées sur l'article 26 de la *Loi sur les vétérinaires* et celles fondées sur l'article 28 du Code des professions de la santé de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*.

Tableau 3 : Sommaire des demandes d'examen de plainte selon l'ordre

Ordre	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	72 %	59 %	64,5 %	66 %	68 %
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	3 %	17,5 %	6 %	5,5 %	6,5 %
Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario	9 %	8 %	10 %	9,5 %	8,5 %
Ordre des pharmaciens de l'Ontario	0,5 %	2 %	5,5 %	2,5 %	2,5 %
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	3 %	2 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	3 %	1,5 %	3 %	3 %	2 %
Autres ordres	9,5 %	10 %	7,5 %	10 %	9 %
Total	**586**	**587**	**628**	**664**	**714**

Tableau 4 : Sommaire des demandes d'audience ou d'examen concernant des inscriptions selon l'ordre

Ordre	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	86 %	80,5 %	78 %	81 %	67,5 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	7 %	1,5 %	5 %	5 %	12 %
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	1 %	5 %	4 %	4 %	7,5 %
Autres ordres	6 %	13 %	13 %	10 %	13 %
Total	**90**	**130**	**130**	**173**	**119**

Tableau 5 : Sommaire des décisions relatives à des examens de plainte

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Cas confirmés	91,5 %	89,5 %	92 %	92 %	90 %
Cas renvoyés	8,5 %	10,5 %	8 %	8 %	10 %
Total	**400**	**384**	**408**	**507**	**590**

Tableau 6 : Sommaire des décisions concernant des inscriptions

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Cas confirmés	92 %	90 %	76 %	83 %	82 %
Cas renvoyés	8 %	10 %	24 %	17 %	18 %
Total	**51**	**41**	**71**	**59**	**78**

Commission d'appel et de révision des services de santé

La CARSS a reçu 209 nouvelles demandes d'appel en 2016-2017. Le nombre de demandes d'appel a diminué au cours des cinq dernières années, tout comme le nombre de conférences préparatoires tenues, d'affaires entendues et de décisions rendues par la CARSS.

La plupart des activités de la CARSS portent toujours sur les appels entendus en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et la majorité d'entre elles concernent toujours les assurés (notamment lorsqu'une personne a droit à des services assurés en vertu de l'OHIP mais qu'elle a été informée de la décision du directeur général de l'OHIP à l'effet que l'OHIP ne couvre pas les services de santé visés dans la demande de la personne). Un moins grand nombre de cas concernent l'admissibilité (c.-à-d. lorsqu'une personne est informée de la décision du directeur général de l'OHIP à l'effet qu'elle n'a pas droit aux services assurés en vertu de l'OHIP).

En 2016-2017, la CARSS a rejeté environ 96 % des appels concernant les dossiers d'assurés selon la *Loi sur l'assurance-santé* et a accueilli ou accueilli en partie quelque 4 % des appels. En ce qui concerne les dossiers d'admissibilité, la CARSS a rejeté 90 % des appels et a accueilli ou accueilli en partie 10 % des appels.

Tableau 1 : Sommaire des activités

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Appels reçus	391	418	295	255	209
Conférences préparatoires tenues	624	675	561	239	203
Cas entendus	109	73	115	86	65
Dossiers ayant fait l'objet d'un règlement[6]	289	422	250	210	187
Décisions rendues	87	77	73	102	72

Tableau 2 : Sommaire des demandes d'appel selon le type de dossier

Type d'appel	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Loi sur l'assurance-santé	344	383	249	217	170
Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires	11	9	11	22	18
Loi sur la protection et la promotion de la santé	17	12	12	6	2
Loi sur les établissements de santé autonomes	9	10	16	5	2
Loi sur les foyers de soins de longue durée	8	3	7	3	6
Autres lois	2	1	0	2	11
Total	**391**	**418**	**295**	**255**	**209**

[6] Comprend les cas qui ont été retirés (p. ex., résolus après une conférence préparatoire), les demandes frivoles ou vexatoires, abandonnées, inadmissibles ou rejetées, les dossiers clos faute de temps ou hors compétence, et les résolutions administratives.

Tableau 3 : Sommaire des appels entendus en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* selon le type de dossier

Type d'appel	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Assuré	267	335	185	158	115
Admissibilité	77	48	64	59	55
Total	**344**	**383**	**249**	**217**	**170**

Tableau 4 : Sommaire des décisions concernant des assurés en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*

Type d'appel	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Accueilli ou accueilli en partie	13	8	8	10	2
Rejeté	65	54	52	64	46
Total	**78**	**62**	**60**	**74**	**48**

Tableau 5 : Sommaire des décisions concernant l'admissibilité en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*

Type d'appel	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Accueilli ou accueilli en partie	0	2	1	1	1
Rejeté	7	7	7	19	9
Total	**7**	**9**	**8**	**20**	**10**

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Le Comité de révision pour le POAVHC a reçu 10 appels en 2016-2017. Le nombre de demandes d'appel a augmenté légèrement depuis 2014-2015.

Tableau 1 : Sommaire des activités

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Appels reçus	14	6	3	4	10[7]

Dossiers ayant fait l'objet d'un règlement[8]	5	3	3	0	2
Décisions rendues	13	2	6	1	6

[7] Ne comprend pas les appels qui ont été déposés en 2015-2016 mais reportés aux dossiers à traiter en 2016-2017.
[8] Comprend les dossiers qui ont été retirés et abandonnés.

Normes de service

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Au 31 mars 2017, 89 % des dossiers d'examen de plaintes étaient en cours de traitement depuis moins de 12 mois.

Au 31 mars 2017, 80 % des dossiers d'inscription étaient en cours de traitement depuis moins de 12 mois.

Commission d'appel et de révision des services de santé

Au 31 mars 2017, la durée de traitement des dossiers concernant l'admissibilité à l'Assurance-santé (OHIP) en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* était inférieure à 9 mois dans 100 % des cas.

Membres

La CARPS est formée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario et qui ne peuvent ni être membres ni avoir déjà été membres d'un ordre régissant les professions de la santé réglementées.

La CARSS est formée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario, dont trois seulement peuvent être membres de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Au 31 mars 2017, 43 membres étaient nommés à la CARPS, 41 étaient nommés à la CARSS et 3 étaient nommés au Comité de révision pour le POAVHC. Parmi les membres nommés à la CARPS et à la CARSS, 37 personnes étaient affectées conjointement aux deux conseils. Les noms des membres faisant l'objet d'une nomination conjointe sont indiqués au moyen d'un astérisque (*) dans les tableaux ci-dessous.

Présidente et vice-présidents (au 31 mars 2017)

Nom	Première nomination	Fin du mandat
Janice Vauthier Présidente, CARPS, CARSS Comité de révision (CR) pour le POAVHC*	Décembre 2005 (CARPS) Mars 2009 (CARSS) Juin 2014 (CR POAVHC)	Juin 2019 (CARPS, CARSS) Juin 2019 (CR POAVHC)
Taivi Lobu Vice-présidente à temps plein, CARPS*	Avril 2006 (CARPS) Mars 2009 (CARSS)	Février 2018 (CARPS) Mars 2019 (CARSS)
Christine Moss Vice-présidente à temps partiel, CARPS*	Février 2016 (CARPS) Février 1999 (CARSS)	Février 2018 (CARPS) Mars 2019 (CARSS)
Sonia Ouellet Vice-présidente à temps plein, CARSS*	Mars 2007 (CARPS) Mai 2010 (CARSS)	Mai 2020 (CARPS) Mai 2020 (CARSS)
Thomas Kelly Vice-président à temps partiel, CARSS*	Décembre 2005 (CARPS) Juillet 2012 (CARSS)	Décembre 2021 (CARPS) Juillet 2022 (CARSS)

Membres de la CARPS (au 31 mars 2017)

Nom	Première nomination	Fin du mandat
Katherine Ball	Octobre 2015	Octobre 2017
Timothy Bates*	Juillet 2010	Juillet 2020
James Beamish*	Décembre 2009	Décembre 2019
Louise Bélanger-Hardy*	Juin 2007	Mars 2019
Michael Bossin*	Mars 2007	Mars 2021
Craig Brown*	Octobre 2015	Octobre 2017
Marla Burstyn*	Mars 2009	Mars 2019
Mike Colbourne*	Décembre 2016	Décembre 2018
Marc D'Amours*	Février 2009	Février 2019[9]
James Dault*	Juin 2007	Décembre 2019
Beth Downing*	Décembre 2009	Décembre 2019
Kathleen Elliott*	Mars 2007	Mars 2021

[9] Le 31 mars 2017, le ministère du Procureur général de l'Ontario a annoncé la nomination de Marc D'Amours à la Cour de justice de l'Ontario. M. D'Amours est entré en fonction le 12 avril 2017.

Nom	Première nomination	Fin du mandat
Paul Evraire*	Décembre 2016	Décembre 2018
Soraya Farha*	Mars 2009	Mars 2019
Rabiz Foda	Juin 2007	Juin 2017
Yves Fricot*	Août 2015	Août 2020
François Giroux*	Novembre 2012	Novembre 2017
Bonnie Goldberg*	Février 2008	Février 2018
Angus Grant*	Novembre 2016	Novembre 2018
Norma Grant*	Septembre 2008	Septembre 2018
Vanessa Gruben*	Décembre 2009	Décembre 2019
Emanuela Heyninck*	Septembre 2010	Septembre 2020
Stephen Jovanovic*	Mai 2006	Mars 2019
Douglas Kearns*	Janvier 2016	Janvier 2018
Stephen Kovanchak*	Avril 2009	Avril 2019
Darcie McKelvey	Février 2008	Février 2018
Anshula Ohri*	Février 2017	Février 2019
Brenda Petryna	Août 2006	Août 2019
Chantal Proulx*	Février 2009	Février 2019
Yasmeen Siddiqui*	Mai 2010	Mai 2020
Lorne Sossin*	Octobre 2006	Mars 2019
Elvira Sanchez De Malicki	Mai 2008	Mai 2018
David Scrimshaw*	Juin 2012	Juin 2022
Kim Stanton*	Août 2012	Juillet 2022
Robert Steele*	Octobre 2008	Octobre 2018
Gabrielle St-Hilaire*	Avril 2008	Avril 2018
Hugh Tye*	Avril 2008	Avril 2018
Carla Whillier*	Décembre 2016	Décembre 2018

Membres de la CARSS (au 31 mars 2017)

Nom	Première nomination	Fin du mandat
Timothy Bates*	Juillet 2010	Juillet 2020
James Beamish*	Décembre 2009	Décembre 2019
Louise Bélanger-Hardy*	Mars 2009	Mars 2019
Michael Bossin*	Mars 2011	Mars 2021
Craig Brown*	Octobre 2015	Octobre 2017
Marla Burstyn*	Novembre 2004	Mars 2019
Mike Colbourne*	Décembre 2016	Décembre 2018
Marc D'Amours*	Février 2009	Février 2019[10]
James Dault*	Décembre 2009	Décembre 2019
Beth Downing*	Juillet 2015	Décembre 2019
Kathleen Elliott*	Mars 2011	Mars 2021
Paul Evraire*	Décembre 2016	Décembre 2018
Soraya Farha*	Mars 2004	Mars 2019
Yves Fricot*	Août 2015	Août 2020
François Giroux*	Novembre 2012	Novembre 2017
Bonnie Goldberg*	Mars 2011	Mars 2021
Angus Grant*	Novembre 2016	Novembre 2018
Norma Grant*	Mars 2011	Mars 2021
Vanessa Gruben*	Décembre 2009	Décembre 2019
Emanuela Heyninck*	Septembre 2010	Septembre 2020
Stephen Jovanovic*	Mars 2009	Mars 2019
Douglas Kearns*	Janvier 2016	Janvier 2018
Stephen Kovanchak*	Avril 2009	Avril 2019

[10] Le 31 mars 2017, le ministère du Procureur général de l'Ontario a annoncé la nomination de Marc D'Amours à la Cour de justice de l'Ontario. M. D'Amours est entré en fonction le 12 avril 2017.

Nom	Première nomination	Fin du mandat
Anshula Ohri*	Février 2017	Février 2019
Ucal Powell	Octobre 2015	Octobre 2017
Chantal Proulx*	Février 2009	Février 2019
Yasmeen Siddiqui*	Mai 2010	Mai 2020
Lorne Sossin*	Mars 2009	Mars 2019
Michel Schofield	Novembre 2015	Novembre 2017
David Scrimshaw*	Juin 2012	Juin 2022
Debbie Snow	Octobre 2015	Octobre 2017
Kim Stanton	Août 2012	Juillet 2022
Robert Steele*	Mars 2011	Mars 2021
Gabrielle St-Hilaire*	Mars 2009	Mars 2019
Hugh Tye*	Mars 2011	Mars 2021
Carla Whillier*	Décembre 2016	Décembre 2018

Membres du Comité de révision pour le POAVHC

Nom	Première nomination	Fin du mandat
Kathleen O'Neil	Août 2008	Septembre 2017
Linda Strevens	Juillet 2009	Septembre 2017

Personnel

Les conseils de santé bénéficient du soutien de 21 employés du Secrétariat des conseils de santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le Secrétariat des conseils de santé est dirigé par une registrateure et est composé d'une équipe de soutien à la direction, d'une équipe de gestion de cas, d'une équipe de soutien administratif et d'une équipe des technologies de l'information.

Le personnel du Secrétariat des conseils de santé fournit un soutien aux deux autres organismes décisionnels, soit la Commission de révision des paiements effectués aux médecins (CRPEM) et le Comité d'admissibilité médicale (CAM). Les bureaux des conseils de santé et les salles d'audience de Toronto servent également à la CRPEM et au CAM. Le Secrétariat des conseils de santé traite aussi les allocations journalières et les remboursements des dépenses des représentants du public au sein des ordres de réglementation des professions de la santé.

Finances

Les données financières indiquées ci-après ne comprennent pas le traitement et le salaire du personnel du Secrétariat des conseils de santé ou des installations du Secrétariat, car ces dépenses sont partagées entre la CARPS, la CARSS, le Comité de révision pour le POAVHC, la CRPEM et le CAM, et concernent aussi la fonction du Secrétariat des conseils de santé qui consiste à traiter les allocations journalières et les remboursements des dépenses des représentants du public au sein des ordres de réglementation des professions de la santé. De plus, les données sur le traitement et le salaire de la présidente et des vice-présidents à temps plein de la CARPS et de la CARSS ne sont pas comprises dans les données financières indiquées ci-après, car ces dépenses sont financées à même le budget du Secrétariat des conseils de santé.

Les dépenses de la CARPS ont augmenté en 2016-2017, ce qui est principalement attribuable à l'accroissement du nombre de cas pris en charge par la Commission et à une hausse du tarif de rémunération sur une base journalière des personnes nommées à des organes décisionnels. Cette hausse qui a été annoncée par le gouvernement de l'Ontario en février 2017 était rétroactive au 1er avril 2016.

Les dépenses de la CARSS ont diminué en 2016-2017, ce qui est principalement attribuable à la réduction du nombre de cas pris en charge par la Commission.

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Catégorie de dépenses	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Rémunération des personnes nommées à indemnité quotidienne et à temps partiel	1 647 585	1 457 943	1 446 110	1 707 534	1 825 944
Déplacements[11]	112 128	109 473	99 405	125 763	136 623
Services juridiques	183 222	208 386	173 140	193 925	177 832
Autres services[12]	131 255	49 146	44 199	119 496	138 430
Fournitures et équipement[13]	6 713	4 771	3 150	3 170	4 243
Total	**2 080 903**	**1 829 719**	**1 766 004**	**2 149 888**	**2 283 072**

[11] Comprend les déplacements des personnes nommées à temps plein et à temps partiel (p. ex., avion, train, taxi, stationnement, etc.).

[12] Comprend les coûts tels que les frais d'audioconférence, les services de traduction, les honoraires des sténographes judiciaires, etc.

[13] Comprend les coûts tels que les machines de bureau, les articles de papeterie et les fournitures de bureau, etc.

Commission d'appel et de révision des services de santé

Catégorie de dépenses	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Rémunération des personnes nommées à indemnité quotidienne et à temps partiel	472 514	387 501	385 038	330 747	251 938
Déplacements[14]	75 982	21 767	30 412	22 065	12 145
Services juridiques	171 571	170 478	127 050	138 600	138 600
Autres services[15]	64 888	52 288	39 234	98 399	46 019
Fournitures et équipement[16]	2 501	764	300	1 616	490
Total	**787 456**	**632 798**	**582 034**	**591 427**	**449 192**

Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Catégorie de dépenses	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Rémunération des personnes nommées à indemnité quotidienne et à temps partiel	13 333	6 467	8 457	4 477	9 698
Déplacements[17]	736	12	46	14	463
Autres services[18]	712	382	382	170	0,00
Total	**14 781**	**6 861**	**8 885**	**4 661**	**10 161**

[14] Comprend les déplacements des personnes nommées à temps plein et à temps partiel (p. ex., avion, train, taxi, stationnement, etc.).

[15] Comprend les coûts tels que les frais d'audioconférence, les services de traduction, les honoraires des sténographes judiciaires, etc.

[16] Comprend les coûts tels que les machines de bureau, les articles de papeterie et les fournitures de bureau, etc.

[17] Comprend les déplacements des personnes nommées à temps plein et à temps partiel (p. ex., avion, train, taxi, stationnement, etc.).

[18] Comprend les coûts tels que les frais d'audioconférence, les services de traduction, les honoraires des sténographes judiciaires, etc.